



Commune de Haute-Amance

Le conseil municipal s'est réuni le samedi 21 mars 2026, à 14h00, en mairie de Haute-Amance, à Hortes.

Tous les conseillers nouvellement élus étaient présents : Fabienne BAILLY-BURGY, Jean-Philippe BIANCHI, Agnès BREDELET, Fanny CONTRECIVILE, François DEMONT, Annie DIMEY, Jean-Louis GIRARDOT, Jean-Marie GUICHARD, Luc HUMBLLOT, Michel MARCHISET, Daniel MARQUELET, Emmanuelle SEGUIN, Jean-Jacques TORRECILLA, Cécile TRABAC et Sonia VIARD.

Pierre CHAPUSOT et Alexandra ZAPATA, suppléants, ne pouvaient, administrativement, pas être conviés à cette séance.

Cette première séance de la nouvelle mandature a été consacrée entièrement à l'installation du nouveau conseil municipal.

Après avoir ouvert la séance et constaté la présence des 15 conseillers municipaux élus le 15 mars 2026, le Maire sortant a laissé la présidence à la doyenne, Annie DIMEY qui a procédé à l'élection du Maire.

Maire

Jean-Philippe BIANCHI, seul candidat, a été élu Maire de Haute-Amance par 12 voix pour et 3 votes blancs.

Adjoint

Le nombre d'adjoints au Maire peut varier de 1 à 4 pour une Commune de la taille de Haute-Amance. Après débat, il a été décidé de fixer à 3 le nombre d'adjoints. (8 votes pour 3 adjoints / 7 votes pour 4 adjoints)

Depuis cette année, la désignation des adjoints se fait par liste (et non plus individuellement pour chaque poste) et avec l'obligation d'une alternance entre femmes et hommes. 4 candidats s'étant proposés, un long temps d'échange a eu lieu pour établir une liste de 3 personnes. Fabienne BAILLY-BURGY a accepté de ne pas figurer sur la liste. Au final, la liste François DEMONT / Emmanuelle SEGUIN / Jean-Louis GIRARDOT a été élue par 11 voix pour, 3 voix contre et 1 vote blanc. **François DEMONT** occupera donc le poste de **premier adjoint**, **Emmanuelle SEGUIN** le poste de **deuxième adjoint** et **Jean-Louis GIRARDOT** sera **troisième adjoint**.

Maires délégués

Michel MARCHISET, seul candidat au poste de Maire délégué de **Montlondon**, a été élu au deuxième tour par 7 voix pour, 6 bulletins blancs et 2 bulletins nuls. (Premier tour : 7 pour, 7 blancs, 1 nul)

Jean-Jacques TORRECILLA, seul candidat au poste de Maire délégué de **Troischamps**, a été élu au premier tour par 14 voix pour et 1 vote blanc.

Jean-Marie GUICHARD, seul candidat au poste de Maire délégué de **Rosoy-sur-Amance**, a été élu au premier tour par 10 voix pour et 5 votes blancs.

Commissions consultatives

Dans les villages associés, des commissions consultatives regroupant des habitants seront constituées prochainement. Ces commissions permettent des échanges sur les projets, la vie du village... entre les habitants et les conseillers municipaux. La création d'une commission de même nature est également envisagée pour le village de Hortes.

Commissions internes au conseil municipal

Une réflexion a été engagée pour définir l'organisation de commissions ou de pôles thématiques qui regrouperont les conseillers municipaux et qui s'occuperont chacune, dans leurs domaines respectifs, de concevoir et de préparer les projets.



Représentants au sein des structures intercommunales

Les représentants du conseil municipal au sein de différentes structures intercommunales ont été désignés. Toutes ces personnes ont été désignées à l'unanimité.

- **SIVU de Fayl-Billot** (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) pour la gestion du gymnase de Fayl-Billot et de la salle d'activités attenante au gymnase : Jean-Marie GUICHARD et Luc HUMBLLOT en tant que titulaires, Fanny CONTRECIVILE et Daniel MARQUELET en tant que suppléants.
- **SDED 52** (Syndicat Départemental d'Energie et des Déchets) pour le volet énergie : Jean-Philippe BIANCHI et Michel MARCHISET. A noter que le volet déchets relève de la compétence de la Communauté de Communes.
- **Syndicat des Eaux de Montlandon-Celsoy** : Michel MARCHISET, Fanny CONTRECIVILE et Jean-Philippe BIANCHI en tant que titulaires, Jean-Jacques TORRECILLA en tant que suppléant.
- **SMIPEP** (Syndicat Mixte Intercommunal de Production d'Eau Potable) qui gère la production et le traitement de l'eau potable qui alimente les villages de la Commune : Jean-Philippe BIANCHI en tant que titulaire et Jean-Jacques TORRECILLA en tant que suppléant.
- **SIGF de Presles** (Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière), qui regroupe les Communes de Celsoy (3 représentants) et Haute-Amance (6 représentants) et qui gère l'exploitation des bois, hormis les affouages : Jean-Philippe BIANCHI, Jean-Louis GIRARDOT, Michel MARCHISET, Jean-Jacques TORRECILLA, Jean-Marie GUICHARD et Luc HUMBLLOT.

Communauté de Commune

Les 3 représentants de la Commune à la Communauté de Communes des Savoir-Faire (CCSF) sont déterminés par l'ordre du tableau du conseil municipal. Ce tableau ordonne les membres du conseil municipal en plaçant le Maire en premier, puis les adjoints et ensuite les conseillers municipaux du plus âgé au plus jeune. Ce seront donc Jean-Philippe BIANCHI, François DEMONT et Emmanuelle SEGUIN qui siégeront à la CCSF.

Indemnités des élus

Il a été décidé, à l'unanimité, de fixer les indemnités des élus comme suit :

Maire : taux de 44,30 %, soit 1 820,98 € brut

Adjoints : taux de 11,77 %, soit 483,81 € brut

Maires délégués : taux de 28,10 %, soit 1 155,06 € brut

Délégation du conseil municipal au Maire

Afin de faciliter la bonne administration de la Commune, et comme cela avait été fait au mandat précédent, il a été décidé, à l'unanimité, de déléguer au Maire le pouvoir de préparer, passer, faire exécuter et régler des marchés et accords-cadres inférieurs à 90 000 € ; de passer des contrats d'assurance et d'accepter les indemnités de sinistre ; de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières sous réserve de l'avis du maire délégué ; d'accepter les dons et legs s'ils ne sont pas grevés de conditions ou de charges ; de fixer les rémunérations et de régler les frais d'honoraires des avocats, notaires, huissiers de justices et experts. Le Maire devra rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation aux membres du conseil municipal.

TRI DES DECHETS

Des **sacs de tri réutilisables** vous ont été ou vont vous être distribués. Financés par les éco-organismes en charge du tri et du recyclage des déchets, ils ont pour but de vous aider à stocker puis à transporter vos déchets vers les bacs de collecte. Cette opération initiée par le SDED vise à encourager l'engagement citoyen en faveur de l'environnement ainsi que les bonnes pratiques pour améliorer encore un peu plus le tri des déchets, indispensable à la valorisation de ces derniers.